



SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE ROCAMADOUR

Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 20 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 Février à 10h00, les membres du comité syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Dominique Lenfant.

Étaient présents : M. Didier Baudet, M. Gérard Blanc, Mme Dominique Lenfant, Mme Caroline Mey Fau, M. Alfred Terlizzi, M. Serge Rigal, M. Proença, M. Vincent Labarthe (visio)

Sans pouvoir délibératif : Céline Malignon, Geoffrey Cros et Carherine Lerouzig (services de la Région), Damien Jacques et Maxime Blanchou (services du Département)

Étaient excusés : Mme Marie Piqué, Mme Geneviève Lasfargues, M. Philippe Lasvaux, M. Marc Laborie

Est élue secrétaire de séance : Mme Mey-Fau Caroline

Nombre de délégués titulaires : 7
suppléants : 0

En exercice : 12

Présents : 7

Votants : 7

Date de la convocation : 02 Février 2024

Date d'affichage : 02 Février 2024

* * *

Mme la présidente propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- *La création des postes de saisonniers,*
- *Le remboursement des frais de déplacement et de transport du personnel.*

L'assemblée, à l'unanimité, accepte que ces 2 points soient ajoutés.

Point n°1 : Dispositions administratives

1.1 Validation du procès-verbal du 30 Novembre 2023

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal de la séance du 30 Novembre 2023.

* * *

1.3 Remboursement des frais avancés par la directrice

La directrice a dû régler avec sa carte bancaire sur internet, car il n'y avait pas d'autre possibilité :

- L'achat d'éléments non courant de quincaillerie dans le cadre de la fabrication du mobilier en régie pour une somme de 57.62 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical valide le remboursement de la directrice pour cette avance.

* * *

1.4 Modification du fonds de caisses des parkings

Afin d'optimiser le fonctionnement des 7 caisses des parkings, le fond de caisse de 3 920€ réparti s'avère insuffisant et induit des réapprovisionnements réguliers qui représentent un coût.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical, pour satisfaire le besoin réel, approuve l'ajustement du fonds de caisse à 7 840 € au lieu de 3 920 €.

* * *

1.5 Création de postes saisonniers d'agent d'exploitation des parkings et d'agents polyvalents

Il est proposé de compléter l'équipe avec 4 saisonniers plus ou moins longs pour renforcer l'équipe en moyenne et surtout en haute saison comme en 2023.

Du fait de l'accroissement temporaire d'activité que représente la mise en place des parkings payants pour la saison 2023, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présentes, décide :

- De créer à compter de Mars 2024, un poste saisonnier d'agent d'exploitation de parking de 7 mois de catégorie C, à temps complet,
- De créer à compter du 1er juillet 2024, 3 postes saisonniers d'agents polyvalents de catégorie C pour le soutien des agents d'exploitation, l'entretien des parkings, bâtiments et l'orientation des visiteurs pour une durée de 2 mois, à temps complet,
- D'ouvrir les postes correspondants,
- D'autoriser la présidente à signer les contrats avec les personnes retenues dès que les formalités administratives seront remplies.

* * *

1.6 Remboursement des frais de déplacement du personnel

Lors de la réunion du 25 novembre 2021, le conseil syndical avait délibéré concernant le remboursement des frais de transport et d'hébergement du personnel du syndicat effectués par nécessité de service, dans le cadre notamment de mission, d'actions de formation professionnelle ou de stage. Cette délibération étant pour une durée déterminée, il y a lieu de délibérer de nouveau sur ce point. Il est proposé de revoir le montant maximum pour l'hébergement qui était de 80€ (montant parfois insuffisant à certaines périodes de l'année sur Paris par exemple) et de délibérer sur les avances sur paiement. Les termes sont précisés en annexe 2 du présent rapport.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le dispositif de remboursement des frais occasionnés par les déplacements du personnel et de toute personne dont les frais sont à charge des budgets du Syndicat mixte, tel que présenté ci-dessus,
- fixe, aux termes de l'article 7-1 du décret 2001-654 du 19 Juillet 2001, pour une durée limitée à 3 ans, le montant maximum de 110€ attribué aux agents en mission pour l'hébergement, lorsque l'intérêt du service l'exige, et pour tenir compte des situations particulières, et le montant forfaitaire maximum de remboursement des frais de repas de 30€,
- autorise les avances sur paiement dans les conditions définies ci-dessus ;
- autorise Mme la Présidente du Syndicat à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tout acte y afférent.

Point n°2 : Suivi du programme

2.1 Amélioration des infrastructures d'accueil et gestion des flux

Rapport 2023 d'exploitation des parkings

Les premiers éléments du rapport d'exploitation des parkings d'entrée de site pour l'année 2023 permettent de cerner que les parkings remplissent globalement les **objectifs fixés** :

- De participer à la réorganisation des flux et mobilités, avec une armature d'aires de stationnement adaptée aux flux et aux différents publics (travailleurs, visiteurs...),
- De préserver la vallée des véhicules,
- D'offrir un accueil de qualité pour les visiteurs dès les premières minutes de contact avec le site.

TYPE DE PASS	Vendus en 2022	Vendus en 2023	Evolution 2022-2023
Pass annuel	143	302	+111%
Pass hebdomadaire	917	1 565	+70%
Pass journalier	487	809	+66%
Pass total	1 547	2 676	+73%

Les parkings d'entrée de site ont accueilli plus de 160 000 véhicules à l'échelle de l'année 2023. Concernant la gestion de la fréquentation en haute saison. On constate que la capacité des parkings publics du site est suffisante pour gérer les pointes d'été sauf quelques heures par an. Notons que sur ce point, il reste possible de mobiliser les 2 terrains de délestage (celui qui longe la voie nouvelle et la doline au fond du parking de l'Hospitalet).

L'aiguillage vers les parkings disponibles est activé de Mi-Juillet au 20 Aout afin d'assurer une place de stationnement au visiteur mais aussi de contenir la pression sur la vallée autant que possible. Cependant, le stationnement sauvage reste un sujet à traiter dans la vallée (report sur le secteur de Roquefraiche et de la station d'épuration) et ponctuellement sur le plateau. Les actions à engager sur ce plan restent à définir en collaboration avec la mairie et les services de la DREAL.

Dans le cadre de la requalification de l'expérience de visite (axe 3 du schéma directeur), pour faire face à l'enjeu de requalifier l'accueil, l'objectif est d'assurer un accueil de qualité pour les visiteurs dès les premières minutes de contact avec le site. Les bâtiments de premiers services associés aux parkings offrent un maillage de services qui répond aux besoins de première nécessité pour une masse importante de visiteurs. Ces commodités sont accessibles toute l'année même en dehors de la période où les parkings sont payants. Ainsi, en 2023, plus de 138 000 passages ont été comptabilisés sur les sanitaires du P1, P2 et P5 (ne compte pas les passages aux sanitaires à lombricomposteur qui équipent les parkings P3 et P4).

Dans un souci d'hospitalité, les pass proposés pour la semaine et l'année ont fait l'objet de davantage de valorisation. Ces produits restent minoritaires en termes de vente mais sont très appréciés.

Sur le plan financier, le solde d'exécution est nul pour cette année. Les recettes réalisées permettent d'équilibrer le budget :

- de rembourser l'emprunt contracté sur 20 ans (2020-2040),
- d'assumer les charges d'exploitation,
- mais aussi de soutenir le programme de préservation du site et de ses patrimoines en versant une redevance au budget principal à hauteur de 57 000€ pour 2023.

Il est à noter qu'un dysfonctionnement notable durant l'été sur le parking de la vallée du 11 au 18 juillet relevaient d'une technicité haute (informatique réseau) a occasionné une perte d'exploitation estimée à 12 500 €.

Le rapport détaillé d'exploitation des parkings 2023 et l'analyse sur l'évolution du stationnement sauvage entre 2010 et 2023 seront présentés à l'occasion d'une prochaine réunion.

Mr Rigal fait constater qu'avec la perte d'exploitation estimée et le stationnement sauvage cela laisse apparaître une marge de progression.

Mme Malignon fait remarquer qu'un travail de communication, via Lot Tourisme, la presse serait à prévoir.

* * *

Politique tarifaire et période d'exploitation 2024

Période d'exploitation

Les vacances scolaires de Pâques démarrent cette année le samedi 6 Avril. Celles de la Toussaint se terminent le dimanche 3 Novembre.

Durant cette période, est prévu un évènement pour lequel la capacité d'accueil de nos parkings (environ 1200 places) n'est pas suffisante : les Montgolfiades le week-end du 28 et 29 Septembre 2024. Il est proposé que les 5 parkings soient gratuits pour ces 2 journées.

Deux autres évènements vont ponctuer la saison 2024 : le départ de la Transhumance Rocamadour-Luzech le mardi 16 avril depuis le pré de pâques qui jouxte le parking de la vallée, et la fête des fromages qui se déroule près du stade à l'Hospitalet le dimanche 19 Mai. Les parkings de la vallée (pour la transhumance) et de l'Hospitalet (pour la fête des fromages) pourraient être gratuits exceptionnellement comme cela avait été acté en 2023.

L'exploitation étendue jusqu'au 12 Novembre 2023 au lieu du 4, a représenté 1 140 € de chiffre d'affaires de plus (contre 3 233€ la semaine précédente – congés scolaires). Compte tenu du coût salarial de 150€ au titre de l'astreinte et de 380€ pour l'extension du contrat saisonnier d'une semaine, le bénéfice net s'élève à 610 € pour cette semaine de 2023 où le site était si peu fréquenté. En 2024, le 11 Novembre est un lundi. Il y aura donc un grand week-end. L'exploitation jusqu'au 11 novembre inclus pourrait être judicieuse.

Mr Rigal souligne qu'il est important que les évènements associatifs mettent en valeur le SMGSR comme partenaire. Mr Proença propose de fixer les dates de la période d'exploitation comme celles du gouffre de Padirac jusqu'au 11 novembre 2024.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'instaurer les parkings payants du samedi 6 Avril au lundi 11 Novembre 2024 inclus,
- D'instaurer la gratuité sur le parking P1 pour le dimanche 19 Mai (fête des fromages), sur le parking P5 pour le mardi 16 Avril (départ de la transhumance), et sur tous les parkings les samedi 28 et dimanche 29 septembre (Montgolfiades), sauf réservation de groupes.

* * *

Politique tarifaire 2024

Au-delà des résultats d'exploitation 2023, il est important de prendre également connaissance des retours concernant la politique tarifaire 2023 et des nouveautés avant de déterminer la politique tarifaire pour 2024.

Pour les voitures ou motos : Stationnement payant de 9h à 19h – 20 premières minutes gratuites

Pass annuel à 10 € : un accueil positif pour ce produit qui invite à revenir sur le site, est plutôt ciblé pour la clientèle de proximité. Un produit qui reste peu vendu (302 vendus en 2023 soit 0.2% des ventes) mais en augmentation (143 vendus en 2022 soit 0.1% des ventes).

Pass semaine à 7 € : un accueil positif, il n’y a plus d’incompréhension vu que le tarif est désormais différent du pass journée. Un produit qui reste peu vendu (1 565 vendus en 2023 soit 1.3 % des ventes) mais une belle progression par rapport à 2022 (917 pass semaine vendus soit 0.7% des ventes)

Forfait de 6€ la journée : pensé pour inciter les visiteurs à prendre le temps de la visite, à pousser leur découverte, mais qui permet aussi que les recettes des parkings abondent le projet de préservation du site (tarification au quart d’heure imposée sinon)

- Encore de nombreuses demandes de tarifs intermédiaires formulées, pour 2h ou à la demi-journée,
- un tarif journalier de 6€ jugé élevé en mi saison, ce qui se traduit parfois par une stratégie d’évitement (stationnement sauvage vers la Toussaint par exemple).

Tarif de groupe à 3€ le véhicule : possible en dehors de Mi-juillet à Août - un accueil positif - un service unanimement apprécié par cette clientèle qui a un planning de découverte serré – Cela a représenté 7 groupes en 2023, soit 184 véhicules.

Gratuité pour les amadouriens et ceux qui travaillent à Rocamadour : 962 véhicules (dont 182 saisonniers)

Avec le recul de ces 4 années d’exploitation, il est proposé de préciser les termes de la gratuité à compter de 2024 sur deux points :

- Concernant la gratuité attribuée aux « habitants », les termes pourraient préciser résidents,
- Concernant la gratuité pour les personnes qui travaillent sur Rocamadour, les termes pourraient préciser que cela inclut les bénévoles (cela concerne par exemple le sanctuaire, le Cantou ou encore le festival de musique sacrée) et que c’est pour la journée.

Pour les véhicules longs (bus et camping-cars) : Stationnement payant 24h sur 24h – 20 premières minutes gratuites

Tarif de 8€ les 12h (incluant la taxe de séjour forfaitaire de 1.22€)

Pour mémoire, l’enjeu est d’accueillir ces usagers sur les parkings en complément des campings lorsqu’ils sont pleins, et le tarif a été déterminé de manière à ne pas faire concurrence aux campings des alentours qui ont investi dans des aires de service.

La taxe de séjour est destinée à améliorer l’attractivité de la destination Vallée de la Dordogne et est intégralement consacrée à financer les services d’accueil, d’information et de promotion. Dans le cadre de la délibération 2022-23, la taxe de séjour est appliquée sur les stationnements de nuit sur les parkings, au forfait (2 personnes adultes par véhicule).

Les tarifs pour la taxe de séjour à compter de 2024 comprennent une part additionnelle régionale de 34%. Le tarif applicable est désormais de 0.80€ par personne au lieu de 0.61€ pour le stationnement de nuit sur les parkings du site. Le tarif forfaitaire devra donc inclure 1.60€ de taxe de séjour qui sera reversée à l’office du tourisme.

Pour les personnes à mobilité réduite, une réflexion qui reste à mener

Ces usagers bénéficient de places dédiées sur chacun des parkings gérés par le syndicat mixte, comme la loi l’impose (2% des places).

Les personnes à mobilité réduite peuvent également compter sur des places PMR « de proximité » sur les secteurs de l’Hospitalet et de la cité médiévale. Ces places étant situées sur le domaine public, comme la loi l’impose, le stationnement y est gratuit.

Cependant, le secteur du château qui donne accès au sanctuaire et à la cité médiévale grâce aux ascenseurs n'offre pas d'autre solution qu'un stationnement sur un parking payant. La valorisation du « Rocamadour accessible » reste peu aisée en dépit des avancées réalisées ces dernières années sur les espaces publics du plateau.

Les réclamations au sujet du stationnement payant sur le secteur du château sont régulières, cela alimente l'image mercantile du site. Techniquement, il est envisageable de rendre le stationnement gratuit aux PMR sur ce parking du château, mais cela nécessiterait le concours de la Solveroc. L'avis du conseil syndical sur cette piste de travail est sollicité en séance.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve la politique tarifaire suivante pour 2024 :

Pour les voitures ou motos :

- Stationnement payant de 9h à 19h – 20 premières minutes gratuites
- Pass annuel à 10€ pour les voitures et motos
- pass semaine à 7€ pour les voitures et motos
- pass journée à 6€ la journée
- tarif de groupe à 3€ le véhicule : possible en dehors de Mi-juillet à Août, sur organisation avec le personnel du parking,
- Gratuité pour les résidents amadoriens et ceux qui travaillent à Rocamadour (cela inclut les bénévoles (cela concerne par exemple le sanctuaire, le Cantou ou encore le festival de musique sacrée).

Pour les véhicules longs (bus et camping-cars) :

- Stationnement payant 24h sur 24h – 20 premières minutes gratuites
- Tarif de 8€ les 12h (incluant la taxe de séjour forfaitaire qui s'élève à 1.60€ de taxe de séjour qui est reversée à l'office du tourisme – si ces 12h concerne une nuit).

* * *

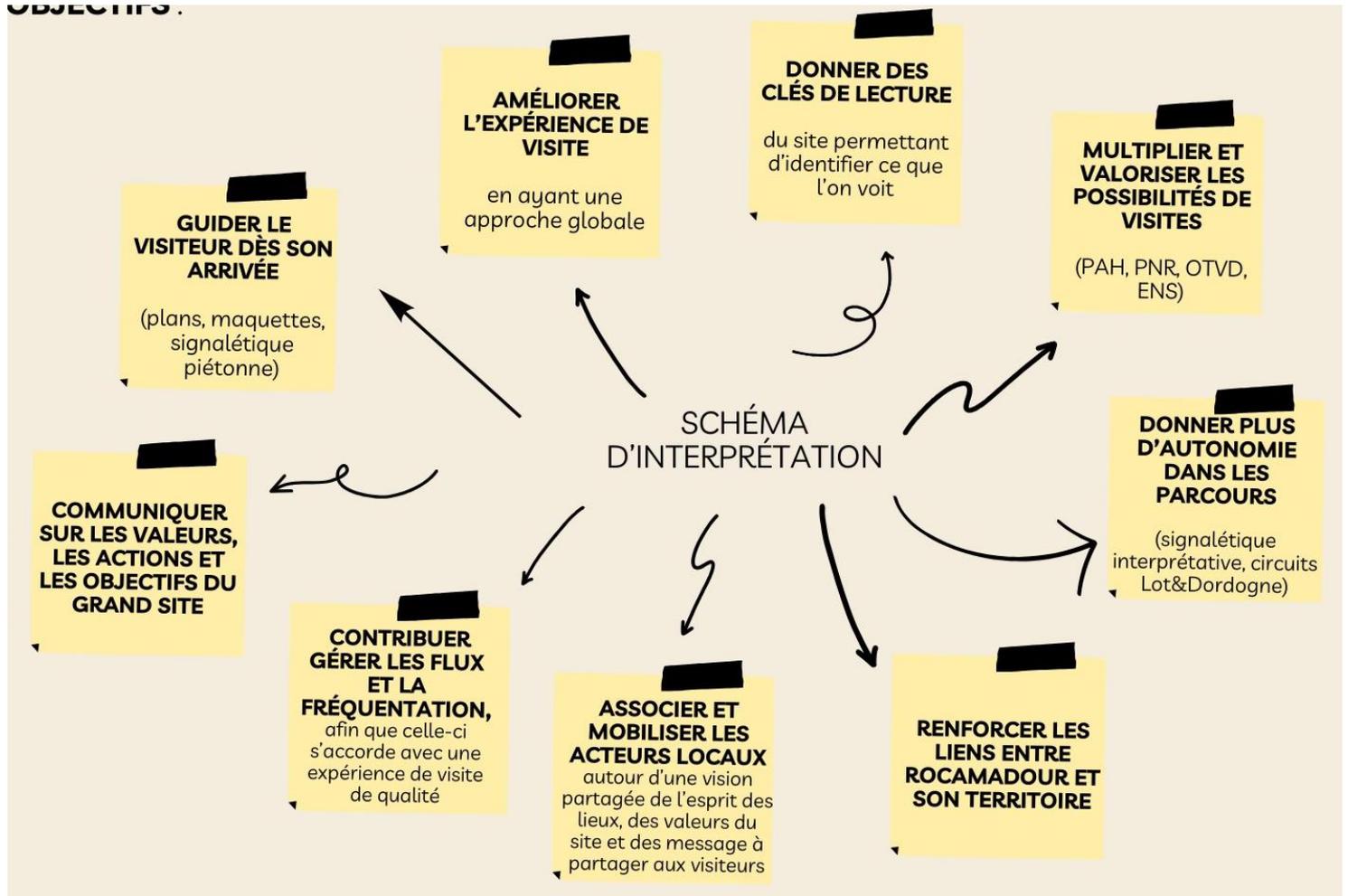
2.2 Schéma d'interprétation du site

Point d'avancement

Le schéma d'interprétation du site a été validé dans le cadre de la réunion du 25 Novembre 2021 par le conseil syndical. Ce document stratégique et programmatique complète le schéma directeur d'aménagement entériné en 2010 puis approuvé par l'Etat en 2011.

Les objectifs du schéma d'interprétation peuvent être synthétisés comme suit :

OBJECTIFS.



Les actions de diverses natures planifiées de 2022 à 2027 sont les récapitulées ci-après.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PROGRAMME OPÉRATIONNEL :

PROPOSER UNE MEILLEURE EXPÉRIENCE DE VISITE - VALORISER ET METTRE EN LUMIÈRE LE SITE TOUT EN RESPECTANT SON IDENTITÉ

Dépense de
l'ancienne SIL,
mise en place
d'une
signalétique
d'orientation
piétonne lisible

Mise en place
d'une
signalétique
interprétative

Accompagner
l'évolution de
la signalétique
privée

Proposer
nouvel
éclairage de
valorisation
du site

AMÉLIORER LES OUTILS POUR PRÉPARER SA VISITE DU SITE

Amélioration
des outils
Web

Proposer des
outils
d'orientation
dès le
stationnement

Compléter les
dispositifs en
entrée de site

Homogénéiser
les plans
distribués

MULTIPLIER LES POSSIBILITÉS DE VISITES

Référencement
de l'offre
existante
(OTVD, PNR,
PAH, ENS)

Communiquer
sur les
dispositifs
existants

Proposition
d'étoffement en
hors saison,
créneaux
horaires
décalés, lieux
confidentiels.

Création des
circuits
Lot&Dordogne

SCHEMA D'INTERPRETATION

ASSOIR LA GOUVERNANCE DU GRAND SITE

Création de
poste : chargé
de mission
Interprétation
et valorisation

Constitution
de groupes de
travail sur des
thématiques
transversales

Consolider le
réseau
partenarial

PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE À DÉVELOPPER SUR LE GRAND SITE

Favoriser la
recherche
scientifique

Création d'un
parcours
artistique

Accueil
résidence
artistique

ASSOCIER HABITANTS, ACTEURS SOCIOÉCONOMIQUES, EXPLOITANTS AGRICOLES, ASSOCIATIONS AU PROJET

Fête du
Grand Site de
Rocamadour

Rencontres du
Grand Site de
Rocamadour

La signalétique d'interprétation est une des premières actions. Elle a pour ambition de mettre en avant les valeurs patrimoniales et paysagères spécifiques du site, et aussi de révéler, avec l'appui de capsules sonores, les liens sensibles que les habitants tissent avec leur territoire. Cette dimension immatérielle, la relation aux lieux, participe à l'identité et à la culture commune du grand site.

Le marché de fabrication et pose de ce mobilier a été lancé le 9 février, les offres sont attendues 15 Mars. La CAO est programmée le 25 Mars après midi pour prendre connaissance de l'analyse des offres. La présidente pourra sur la base de l'avis de la CAO attribuer le marché dans le cadre de ses délégations, de manière à ce que l'installation puisse être envisagée pour le mois d'octobre 2024. L'inauguration du nouveau dispositif pourrait ainsi être envisagée à l'occasion de la prochaine fête du grand site 20 Octobre.

Les autres outils de découverte

Le travail se poursuit sur les autres outils de découverte avec les divers acteurs qui les portent : OT, Lot tourisme, PNR, ENS, Pays d'art et d'histoire, diocèse, associations... Les échanges se font au sein du groupe de travail "programmation" qui se réunit périodiquement. L'enjeu est de suivre et soutenir les actions au regard des objectifs du schéma d'interprétation.

Plan de communication

Il concourt tant à la mise en oeuvre du schéma d'interprétation qu'à la valorisation de l'action d'aménageur du syndicat mixte.

Le plan de communication sur le site de rocamadour concourt tant à la mise en oeuvre du schéma d'interprétation du grand site qu'à la valorisation de l'action d'aménageur du syndicat mixte.

A l'occasion de la réunion du 3 juillet 2023, le conseil syndical approuvait la création d'outils de communication numérique et papier pour valoriser l'action publique auprès de la population, les mobiliser sur le projet. Lors de la réunion du 30 Novembre 2023, le conseil syndical a échangé autour des premiers éléments relatifs à l'identité visuelle, et sur l'avancée du projet d'espace web. L'office du tourisme de la vallée de la Dordogne, l'agence départementale du tourisme et la mairie collaborent étroitement au projet, cela permet de s'assurer de la complémentarité des contenus entre les sites web selon les cibles dans le respect des missions de chaque institution. Lot tourisme et l'office du tourisme assurent la promotion du territoire et donc du site de Rocamadour, ainsi que l'accueil des visiteurs. Le syndicat mixte, quant à lui, poursuit sa mission de rassembler, informer, sensibiliser sur le projet de préservation du site. La création des contenus web sur le projet de Rocamadour est également l'occasion de travailler avec les autres acteurs à la cohérence des discours sur le site.

Depuis le dernier conseil, la première édition de la lettre d'actualité est parue. Elle a été adressée aux habitants, partenaires du projet et élus du territoire. Tout comme l'espace web, la lettre d'actualités est conçue dans le but :

- de valoriser le travail accompli depuis la création du Syndicat mixte dans un cadre partenarial unique et dans une approche transversale,
- de valoriser les investissements engagés par les collectivités,
- de clarifier auprès du grand public, des partenaires, les missions assumées par le syndicat mixte,
- de faire adhérer au Projet et mobiliser la population, les socioprofessionnels...

Un retour sur cet outil de communication est fait en séance.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide d'affiner le plan de communication en lien avec les directions et services communication des 3 collectivités membres.

Demande de subvention à la DREAL pour le fonctionnement – année 2024

Suite au rapport d'évaluation de la politique des grands sites, le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a annoncé fin d'année 2023 que l'ambition de la politique des grands sites de France serait appuyée en 2024 par une dotation financière complémentaire de soutien des structures gestionnaires.

Considérant que cette dotation au fonctionnement prend la forme de crédits d'ingénierie dédiés à l'animation et au pilotage du projet (renforcement de la concertation et de l'implication des acteurs locaux) et au renforcement des compétences en paysage,

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De solliciter une subvention de l'Etat d'un montant de 55 000€ au titre du pilotage et de l'animation du projet grand site 2024, comme présenté :

	Coût	Soutien sollicité en %	Soutien sollicité en €
Dotation exceptionnelle de fonctionnement			
Poste de chargé de mission interprétation et valorisation : Animation des groupes de travail, développement de la communication sur le Projet, formation paysage	41 850 €	100	41 850 €
Préparation par un paysagiste des Rencontres du GS de Janvier 2025, comprenant l'animation de balades partagées « rouleaux de paysage »	5 150 €	100	5 150 €
Animation et conception technique dans le cadre du développement de l'espace web sur le projet grand site (en interne – 30 % du temps de travail du chargé de mission observation)	8 000 €	100	8 000 €
TOTAL demande dotation fonctionnement 2024		100	55 000 €

* * *

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3.1 Modification des durées d'amortissement pour le budget parkings

A la création du budget annexe des parkings en 2015, il avait été décidé d'une politique d'amortissement de 20 ans pour les bâtiments et infrastructures et de 5 ans pour les équipements électroniques et électriques. Il n'avait pas été précisé le périmètre choisi des amortissements.

En 2021, le conseil syndical décidait d'ajuster et de préciser la politique d'amortissement sur plusieurs points :

- les amortissements seront calculés selon la règle du « prorata temporis »,
- le seuil unitaire en deçà duquel un bien doit être considéré de faible valeur et faire l'objet d'un amortissement en une seule fois au taux de 100%, en l'application de l'article R2321-1 du CGCT,
- Pour les immobilisations ne figurant pas dans le tableau, la durée d'amortissement soit celle autorisée par l'instruction comptable à laquelle se rattache l'acquisition, d'adopter des catégories d'immobilisations plus nombreuses avec des durées différentes pour une approche plus fine et sincère des immobilisations.
- et pour finir, de limiter l'amortissement pour les travaux d'aménagement des parkings aux travaux suivants : éclairage public, mobilier, signalétique et revêtements. Les travaux de

terrassément pour réaliser les structures des chaussées sont ainsi exclus.

Les aménagements et constructions réalisés récemment sont amortis depuis peu. Il s'agit d'une telle vague d'investissement que cela représenterait à partir de 2024 plus de 78 000 € chaque année. La trésorière syndicale est favorable à une révision de la durée d'amortissement des constructions de 20 à 30 ans pour plus de sincérité comptable.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide

- pour le budget annexe des parkings, d'approuver le passage à 30 ans de durée d'amortissement pour les catégories d'immobilisation 2131 et 2138,
- fixe le seuil unitaire à 1 000,00 €, en deçà duquel un bien doit être considéré de faible valeur, amortissable en une seule fois au taux de 100%,
- Et de mettre à jour le tableau comme suit :

Nature	Catégories	Durée fixée (en années)
Immobilisations incorporelles		
2031	Frais d'études non suivis de réalisation	5
2051	Logiciels bureautique	5
Immobilisations corporelles		
2115	Terrains bâtis	10
2121	Agencement de terrains -terrains nus	0
2125	Terrains bâtis – revêtements - réseaux	20
2125	Terrains bâtis – mobilier signalétique	10
2131	Construction bâtiments	30
2135	Installations générales agencements – aménagement des constructions	10
2138	Autres constructions	30
2151	Installations complexes spécialisées	10
2154	Matériel industriel	5
2155	Outils industriel	5
2182	Matériel de transport	5
2183	Matériel de bureau	10
2183	Matériel informatique	5
2184	Mobilier	10
2188	Autres	10

* * *

3.2 Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 – Budget Principal

Le Syndicat regroupant la Commune de Rocamadour, le Département du Lot et la Région Occitanie, a pour objet la mise en œuvre des propositions émanant du « plan stratégique de développement et de gestion de Rocamadour » dans son volet restructuration du grand site, comprenant infrastructures d'accueil, réhabilitation du patrimoine et gestion des déplacements.

Les collectivités territoriales assurent le financement des investissements du Syndicat mixte et de ses charges de fonctionnement selon la répartition suivante :

- Commune de Rocamadour 10 %
- Région Occitanie 45 %
- Département du Lot 45 %

Le document d'orientation budgétaire permet d'établir un prévisionnel des dépenses et des recettes à réaliser pour l'exercice budgétaire 2024 en prévision de l'élaboration et du vote du budget primitif 2024.

Les premiers budgets 2007 à 2010 ont essentiellement été consacrés à l'élaboration du schéma directeur, à une première sécurisation du site (falaise) et des patrimoines les plus en danger (Grand

escalier, chapelle Notre-Dame) tout en provisionnant les acquisitions stratégiques nécessaires aux futurs parkings et pré accueil.

De 2010 à 2020, les budgets successifs ont permis de provisionner 6 M€ pour la piétonnisation du plateau tout en finançant les premiers travaux de la boucle de découverte au niveau de la cité (rénovation du chemin de croix et du chemin de ronde pour 1,46 M€).

Les budgets 2021 et 2022 ont été consacrés à la poursuite du programme de piétonnisation (bande piétonne route de Gramat, chemin de Lafajadou, compteurs piétons...), aux premières actions liées à l'interprétation (définition du schéma et lancement des haltes et signalétiques interprétatives), tout en provisionnant pour la réalisation des travaux de restauration du parvis du sanctuaire.

Le budget 2023 a été consacré à la restauration du parvis et aux études de maîtrise d'œuvre pour la restauration globale du sanctuaire.

Le présent rapport se propose d'aborder, en fonctionnement et en investissement, les besoins pressentis pour 2024 en tenant compte des consignes de rigueur budgétaire émanant des membres.

Si les participations statutaires des collectivités membres s'élèvent comme en 2023 à 950 000€ globalement (dont 600 000 pour mener les investissements).

➤ **LE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement

L'essentiel des tâches de préparation, concertation avec les habitants et professionnels et la coordination des acteurs sont assurés par la directrice de site recrutée depuis 2013.

Depuis 2016, et jusqu'à aout 2021, une chef de projet a conforté l'équipe pour assurer en régie le suivi des travaux de la corniche et des parkings. De Décembre 2021 à Novembre 2022, elle a poursuivi à temps partiel le suivi des projets liés à l'interprétation.

Depuis Mi 2017, deux agents à temps partiel (14h/ semaine en tout) confortent l'équipe du syndicat pour un soutien dans les taches comptables et administratives.

La mise en œuvre du volet interprétation du projet grand site nécessite de conforter l'équipe avec une chef de projet recrutée en octobre 2022.

De plus, afin d'organiser les données existantes de suivi de la fréquentation et des flux, l'équipe est confortée avec un apprenti depuis septembre 2022, en charge de la création d'un observatoire et d'analyse de la fréquentation et la gestion des flux, utile à l'évaluation des politiques menées.

Au-delà du personnel propre au SMGS, une vaste équipe est mobilisée sur le projet grand site grâce à la mise à disposition gracieuse de personnels des collectivités membres. Il s'agit notamment des mises à disposition d'ingénierie qui permettent d'assurer certaines études préalables, la préparation et le suivi de certaines actions, voire la maîtrise d'œuvre de travaux.

Les charges de personnel pour 2024 sont stabilisées.

Les charges à prévoir reprennent les mêmes rubriques que l'année précédente :

- des charges de fonctionnement du type téléphone, papier...
- des charges liées à l'entretien des locaux,
- divers frais d'édition de documents, frais de réception des élus,
- des honoraires de conseil juridique,
- les charges et salaires du personnel,
- le fonds de concours à la commune pour la mise à disposition des agents municipaux,

- les frais liés aux conventions de services avec le centre de gestion,
 - la cotisation à la Fdel pour la gestion et la maintenance des bornes de recharge électrique.
- Pour ce qui est des charges de personnel, en 2024, 181 000€ sont inscrits pour les salaires et les charges.

Les autres travaux relèvent de l'investissement ; le reste des inscriptions est reconduit en l'état.

Le fonctionnement strict (hors virement à la section d'investissement et amortissements), est calé à **230 000 €** tel que l'équipe est constituée et induirait les participations suivantes :

- Région	45 % soit	103 500 €
- Département	45 % soit	103 500 €
- Commune	10 % soit	23 000 €

Recettes de fonctionnement

Comme l'an passé, les recettes des parkings permettent de soutenir les volets patrimoniaux et requalification du Projet grand site à hauteur de 119 400 €. Cela se fait par deux biais :

- un reversement du budget annexe vers le budget principal permet de rembourser une partie des frais de fonctionnement du syndicat (la moitié du temps passé par la direction, le chargé de mission observation et les assistantes comptable et administrative, la moitié de certaines assurances et autres frais communs). Cela représente 62 400 € environ.
- Le versement par le budget parkings d'une redevance forfaitaire de 57 000€ au budget principal, sorte de loyer pour les parkings acquis dans le cadre du budget principal.

En 2024, l'Etat (à travers la DREAL Occitanie) soutient les structures gestionnaires de Grand site (en projet ou labellisé GS de France) à hauteur de 55 000 € pour le fonctionnement.

➤ **L'INVESTISSEMENT : DÉPENSES**

➤ **Le patrimoine**

Des travaux concernant la tribune de la chapelle Saint Michel pourraient être programmés pour un montant de 4 000 €

Le programme de travaux de restauration et valorisation du sanctuaire pourrait être engagé avec une première enveloppe de 415 900 €.

➤ **La sécurisation des falaises**

L'entretien des dispositifs existants et les travaux de sécurisation prioritaires nécessitent la provision d'une enveloppe de 150 000 €.

➤ **Les outils d'interprétation**

La création de vidéos dans le cadre du projet d'espace web pourrait être programmée avec une enveloppe de 23 400 €.

La synthèse et mise en forme du recueil des rencontres 2023 dédiées à la recherche de l'esprit des lieux et la réalisation d'un rouleau de paysage implique une enveloppe de 9 000 €.

➤ **Les aménagements liés au cheminement**

Pour engager la dernière tranche de consolidation du mur de soutènement de l'esplanade Michelet (travées 5 7 et 8), une enveloppe de 90 000€ est provisionnée.

➤ **L'observatoire**

Pour aboutir à la création du tableau de bord (accompagnement du syndicat mixte dans la récupération des données, la datavisualisation et la définition des indicateurs), une enveloppe de 17 700 € est à engager.

Une somme pour imprévus de 10 000 € est également à provisionner pour pouvoir faire face à d'éventuels désordres sur le patrimoine emblématique ou la falaise.

Pour 2024, les besoins en investissement s'élèvent à 720 000 €.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de ce débat d'orientations budgétaires 2024 pour le budget principal.

* * *

3.3 Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 – Budget Parkings

Le document d'orientation budgétaire permet d'établir un prévisionnel des dépenses et des recettes à réaliser pour l'exercice budgétaire 2023 en prévision de l'élaboration et du vote du budget primitif 2024. Les 2 premiers budgets 2019 et 2020 furent essentiellement consacrés aux travaux sur les 3 bâtiments de services et les 5 parkings. Le budget 2021 fut consacré à finir les travaux et a été la première année de référence pour l'exploitation des parkings. Cependant, cette exploitation a été affectée par les périodes de restrictions de déplacement liées aux mesures contre la pandémie.

Le présent rapport se propose d'aborder, en fonctionnement et en investissement, les besoins pressentis pour 2024.

➤ LE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Depuis Mi 2019, deux postes à temps complet annualisés constituent le noyau de l'équipe en charge des parkings. Des saisonniers sont employés pour conforter cette équipe. Les charges de personnel pour 2024 s'élèvent comme en 2023 à 178000€.

Les charges à prévoir reprennent ensuite les mêmes rubriques que l'année précédente :

- des charges de fonctionnement du type téléphone, fournitures ...
- des charges liées à l'entretien, l'assurance des bâtiments, des parkings, des véhicules et du matériel,
- les charges et salaires du personnel,
- des charges liées à la maintenance du système d'exploitation des parkings,
- le remboursement de la moitié des charges de personnel (direction/administration/comptabilité) au budget principal,
- le remboursement des frais de la Solveroc pour l'entretien des sanitaires de la gare aval,
- la redevance forfaitaire au budget principal,
- et les intérêts des emprunts.

Le fonctionnement strict est calé à 480 000 €, soit 455 000 € hors intérêt des emprunts.

➤ L'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Remboursement des emprunts

Il faudra cette année rembourser les emprunts contractés pour les travaux à hauteur de 197 700 €

Bâtiment de l'Hospitalet

La climatisation des bureaux représente une enveloppe de 2 570 €.

Parking de l'Hospitalet

Pour assurer la réfection de la voirie à la pointe du parking, une enveloppe de 2 500 € est nécessaire.

Une somme pour imprévus de 10 000 € est également à provisionner pour pouvoir faire face à d'éventuels désordres.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de ce débat d'orientations budgétaires 2024 pour le budget principal.

* * *

3.4 Avance de trésorerie entre budgets

Considérant que, dans l'attente des recettes du printemps 2024, le plan de trésorerie du budget parkings ne permet pas d'assumer la prochaine échéance de prêt et les dépenses prévisionnelles pour les 6 premiers mois,

Considérant que le budget annexe Parkings est doté d'une autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie,

Considérant que les budgets prévisionnels ne sont pas adoptés à ce jour, il y a lieu de délibérer également pour permettre avant le vote du BP de payer les 120 000 € au budget parkings,

Pour effectuer ces opérations liées à la gestion de la trésorerie (versement et remboursement), les écritures comptables suivantes sont nécessaires sur le budget annexe des parkings :

- RI article 1687 : + 120 000€ DI article 1687 : + 120 000€

Et les écritures suivantes sur le budget principal :

- DI article 27638 + 120 000€ RI article .27638 + 120 000€.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- consent une avance remboursable du budget principal au budget parking pour un montant de 120 000€, en précisant que le remboursement aura lieu au plus tard le 31 décembre 2024,
- autorise avant le vote du budget principal 2024, d'engager, liquider et mandater cette avance de trésorerie au budget annexe des parkings, conformément à l'article L1612-1 du CGCT, dans la mesure où la somme reste inférieure au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- décide de prévoir les écritures comptables correspondantes sur chacun des budgets.

* * *

Point n°4 : Questions diverses

4.1 Retours sur la première édition de la lettre d'information « Les actualités du grand site »

La lettre mettait en avant les études et travaux et animations menés durant l'année 2023.

SUR LE FOND

- **Observatoire du Grand Site**
- **Préservation et mise en valeur du patrimoine**
 - Sécurisation du site, des biens et des personnes
 - Travaux d'entretien du patrimoine emblématique
 - Projet de restauration des balustrades et escaliers du parvis du Sanct
 - Etudes pour la restauration et valorisation du Sanctuaire
- **Révéler le Grand Site de Rocamadour**
 - Signalétique interprétative
 - Expositions temporaires d'avril à novembre (espace Lafajadou)
 - Nouveaux circuits sur l'application Circuits Lot & Dordogne
 - 2^{ème} Fête du Grand Site
 - Opération 1 000 mains à la pâte
 - Rencontres du Grand Site à la recherche de l'esprit des lieux
- **Parkings du Site Q/R et aménagements réalisés**
 - Installation toilettes à lombricomposteur (P4)
 - Restauration du muret pierre sèche (P1)
 - Préservation de la truffière (P4)
 - Réalisation mobilier en régie
 - Focus investissements / recettes parkings + PASS

Mr Rigal demande à ce que soit expliquée la gouvernance du syndicat mixte, à ce que soient présentés les investissements engagés depuis de nombreuses années.

SUR LA FORME

- **Lettre d'actualités de 12 pages**
- **Conception graphique réalisée par une graphiste** (*prestataire en charge de la définition de l'identité visuelle*)
- **Edition de la lettre d'actualités en 700 exemplaires**
- **Distribution aux différents interlocuteurs (habitants, élus, institutionnels, partenaires) :**
 - *Habitants, commerçants*
 - *Elus communautaires*
 - *Elus départementaux*
 - *Elus régionaux*
 - *Sénateurs et Députés*
 - *Préfecture*
 - *Partenaires (Services Patrimoine et ENS du Département du Lot, PNR des Causses du Quercy, CAUE du Lot, service Patrimoine de Cauvaldor, Lot Tourisme, DREAL Occitanie, Office de tourisme Vallée de la Dordogne, AFCC, etc.)*

Pour les prochaines actions de communication de ce type, les élus demandent à ce que les représentants des 3 collectivités soient associés.

4.2 Salle des congrès

La salle des congrès qui est en construction sur la parcelle voisine du parking de l'Hospitalet (P1), est actuellement portée par la mairie. Le transfert de sa propriété et de son exploitation respectivement à Cauvaldor et à Cauvaldex sont en cours d'examen par les élus communautaires.

Le parking P1, depuis le début du projet, a vocation à servir pour les usagers de la salle des congrès. Cette mutualisation du parking était voulue par souci d'économie des deniers publics et dans la mesure

où le parking de l'Hospitalet est peu occupé en moyenne et basse saison. Il reste à définir les modalités d'utilisation pour clarifier les implications que cela peut représenter pour l'exploitant de la salle des congrès.

Mr Proença propose d'établir une convention de mise à disposition du parking P1 l'Hospitalet entre syndicat mixte et Cauvaldor et Cauvaldex pour les usagers de la salle des congrès (élus, les clients loueurs..). Il demande à ce que ce point soit étudié rapidement entre les 3 parties pour que la clarification sur ce point soit faite sans attendre.

Caroline MEY FAU
Secrétaire de séance

Dominique LENFANT
Présidente